

Fort de France, le 06 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sargasses : actualisation des recommandations sanitaires

Conformément à ce qui avait été annoncé, la Direction générale de la Santé a saisi le Haut conseil de la santé publique (HCSP) pour actualiser les mesures de gestion ainsi que les recommandations sanitaires destinées aux populations. Cet avis a été rendu public ce jour.

Ce nouvel avis (après celui de 2015) recommande, en plus de la mesure de l'hydrogène sulfuré (H₂S) effectuée jusqu'à présent, de mesurer aussi le dégagement d'ammoniac (NH₃).

En conséquence, l'avis détermine de nouveaux seuils, à la fois pour le H₂S et le NH₃, ainsi que des mesures associées, permettant de prévenir et réduire les impacts sur la santé des populations concernées :

- entre 0,07 et 1 ppm de H₂S et pour des concentrations de NH₃ inférieures à 8,3 ppm (la plupart des concentrations de gaz mesurées à proximité du littoral antillais sont inférieures à 1 ppm):
 - dès ce niveau de concentrations, les populations, notamment les plus vulnérables, seront informées et invitées à suivre les recommandations sanitaires,
 - les personnes vulnérables devront se tenir éloignées des zones affectées et éviter d'être sous le vent des émissions des gaz,
- entre 1 et 5 ppm de H₂S et pour des concentrations de NH₃ inférieures à 8,3 ppm :
 - il est recommandé à toute la population de se tenir éloignée des zones affectées et en cas de symptômes irritatifs de s'adresser à un médecin ou un pharmacien,
 - les personnes vulnérables doivent éviter de s'exposer à d'autres substances irritantes ou allergisantes (fumée de tabac, produits d'entretien...),
 - des informations sur les niveaux de pollution et les zones concernées seront disponibles sur les sites Internet de l'ARS et de Madininair,
- valeurs supérieures à 5 ppm pour H₂S ou supérieures à 8,3 ppm pour NH₃ :
 - il est fortement recommandé à la population d'éviter l'accès aux zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions. Les personnes chargées de l'enlèvement doivent être équipées de moyens de mesure individuels avec alarmes.

Ces mesures sont réalisées sur un pas de temps de 24h.

Dans tous les cas, l'ARS recommande aux populations exposées, et particulièrement aux plus vulnérables :

- d'éviter la baignade, la manipulation et le contact avec les masses d'algues flottantes ;
- d'éviter de manipuler les algues en décomposition ;
- le temps du ramassage, de s'éloigner momentanément de la zone où les algues se sont accumulées et où l'odeur d'H₂S est perceptible (odeur d'œuf pourri) ;
- et enfin, de consulter un médecin en cas de symptômes irritatifs (yeux ou gorge qui piquent, larmolements, maux de tête, gêne à respirer, démangeaisons, vomissements...).

Dans le cadre de la publication de cet avis, l'Agence Régionale de Santé Martinique rappelle les mesures prises pour répondre aux recommandations du HCSP.

Le dispositif de suivi sanitaire mis en place depuis avril par l'ARS Martinique couvre 4 volets :

- **Le suivi de l'exposition par un réseau de capteurs** : 21 capteurs (14 fixes et 7 mobiles) sont placés à des endroits stratégiques en fonction des échouages et des habitations à proximité (7 communes sont concernées).
Ce dispositif permet aux équipes de l'ARS et de Madinair d'avoir des mesures d'H₂S et de NH₃ en continu leur permettant de suivre toute évolution du phénomène. Les concentrations relevées en temps réel sont portées quotidiennement à la connaissance du public sur les sites de l'ARS et de Madinair.
- **Le suivi de l'impact à l'aide du réseau des médecins sentinelles** : 21 médecins généralistes exerçant leur activité dans les communes les plus impactées sont interrogés toutes les semaines par l'ARS sur le nombre de patients vus en consultation pour des syndromes éventuellement associés aux algues sargasses.
- **Le suivi des cas graves** : le centre 15 et le SAMU ont été alertés afin de signaler sans délais toute prise en charge pouvant être liée à une exposition aux algues sargasses.
- **Le suivi toxicologique** : l'ARS a identifié un toxicologue du CHUM comme référent pour lui apporter une expertise toxicologique. Ce toxicologue peut être amené à voir au cours de sa consultation spécialisée des patients qui lui sont adressés par des médecins généralistes

L'ARS rappelle le N° de sa plateforme de vigilance ouverte 24h/ 24 : 0820 202 752.